

Titulaire

COUTURAUD Christophe
OSTÉOPATHE



Suppléant.e

KURTZ Claire
OSTÉOPATHE



Présentation des candidats

Christophe COUTURAUD, depuis vingt ans, pratique l'ostéopathie dans l'agglomération toulousaine, après dix ans de kinésithérapie.

Claire KURTZ, ostéopathe, exerce à Paris depuis plus de trente années.

Professionnels libéraux, ensemble, nous défendons indéfectiblement notre engagement d'indépendance pour le respect des valeurs éthiques et déontologiques.

Nous avons partagé conjointement les fonctions d'administrateurs au sein du Conseil national d'une association professionnelle nationale durant plusieurs mandats.

Nous offrons notre solide expérience institutionnelle aux adhérents de la CIPAV

Profession de foi

Le statut libéral est porté par 1 700 000 entreprises en France.

Ce sont 675 000 actifs libéraux, auto-entrepreneurs et prestataires, qui consolident patiemment leur avenir au sein de la CIPAV.

Nous, les ostéopathes, faisons partie des 400 professions affiliées à la CIPAV.

Nos activités complémentaires expriment et déploient chacune leurs particularités.

Elles se sont regroupées pour consolider notre retraite et élaborer collectivement notre «après-carrière».

Convertir nos devoirs en assurant nos droits : par votre choix vous nous accorderez la légitimité pour les protéger tout en renforçant nos acquis.

Nous souhaitons préserver ce que chacun d'entre nous confie précieusement, jour après jour, à la CIPAV.

Responsables et indépendants, nous nous engageons à vous le garantir, à vous l'assurer.

Solidaires, nous avons à cœur de valoriser l'entraide sociale qui voit sa contribution de plus en plus mise en lumière.

Aider et accompagner les professionnels en difficulté : la CIPAV doit savoir faire honneur à cette haute valeur morale.

Nous vous exprimons solennellement notre considération ouverte à toutes les professions, Parce qu'isolés nous n'exprimons rien,

Parce qu'ensemble nous avons la capacité d'agir.

Considérer le corps dans sa globalité, c'est le premier principe en ostéopathie.

Considérer la CIPAV avec tous ses professionnels, c'est la première exigence que nous respecterons.